

CLERMONT-FERRAND, LE MERCREDI 11 FÉVRIER 2026

AUCHAN NORD – CLERMONT-FERRAND

Le Conseil départemental prend acte avec étonnement et satisfaction de l'annonce de la Ville de Clermont-Ferrand et réaffirme son engagement pour une transformation structurelle du quartier

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a pris connaissance avec un vif intérêt du communiqué de la Ville de Clermont-Ferrand annonçant ce 11 février 2026 l'arrivée prochaine d'une enseigne de distribution alimentaire sur le site de l'ancien Auchan situé à Croix-Neyrat.

Sollicité par les médias locaux pour commenter ou préciser cette annonce conjoncturelle, le Conseil départemental ne dispose pas des éléments de réponse nécessaires. Alors même que le Conseil départemental a préempté, via l'EPF Auvergne, 24 000 mètres carrés sur ce site, la Ville de Clermont-Ferrand, propriétaire de la galerie commerciale concernée, n'a pas pris la peine d'informer ses partenaires de sa démarche.

Le Conseil départemental exprime donc à la fois son étonnement et sa satisfaction de constater, à quelques jours des échéances municipales, qu'une solution ait pu finalement être trouvée par la Ville pour répondre à très court terme aux besoins quotidiens des habitants. Cette initiative municipale attendue de très longue date viendra sans aucun doute, une fois dissipé l'effet d'annonce, compléter le travail de refonte de l'îlot urbain que le Conseil départemental du Puy-de-Dôme s'apprête à amorcer, afin de changer durablement la physionomie de ce quartier.

Le Conseil départemental et ses partenaires se réjouissent que ce projet ambitieux annoncé publiquement le 14 novembre 2025 ait pu contribuer renforcer l'attractivité du site et faciliter l'arrivée probable et prochaine d'une offre alimentaire de proximité.

Toutefois, l'annonce de la Ville de Clermont-Ferrand ne correspond à la volonté initialement partagée de travailler collectivement ce dossier structurant à plus d'un titre pour ce quartier, la ville, la métropole mais aussi le département du Puy-de-Dôme.

Pour mémoire

Un engagement départemental sans précédent pour Croix-Neyrat

Pour rappel et depuis 2021, le Conseil départemental n'a jamais déserté ce quartier. Il y a conforté des services départementaux et la présence de la Médiathèque départementale. Cependant, face à l'aveu d'impuissance de la Ville de Clermont-Ferrand et de la Métropole pour relever les défis majeurs survenus à la suite du départ d'Auchan, celle-ci a délégué au Département sa compétence en matière de préemption.

Le projet porté par le Conseil départemental est un projet structurel :

- Ramener des services publics de proximité : Maison Départementale des Solidarités (MDS), Protection Maternelle et Infantile (PMI), Maison des Associations, afin d'être au plus près des Puydômois de ce quartier.
- Implanter une caserne ainsi que l'État-Major du SDIS 63, créant ainsi un flux permanent et sécurisant dans le quartier. Cette installation offrira un accès facilité aux transports en commun et à l'autoroute, améliorant les délais d'intervention.
- Travailler avec nos partenaires, notamment l'État et l'ANRU, à la recomposition urbaine complète de ce quartier dont la physionomie ne correspond plus aux attentes des habitants.

Une vision de long terme pour un changement durable

Une vraie politique de la Ville qui ambitionne de faire changer structurellement les choses ne peut se contenter d'une seule action à court terme. Il faut s'attaquer à la physionomie urbaine elle-même. Le Conseil départemental prend et prendra en ce sens toutes ses responsabilités.